

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	PARIS..... — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	5h25	7h50	
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX..... —	6 50	10 30	AGEN..... — Arrivée.	9 59	9 37	5 37	7 57	
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	10 58	5 46	11 6	PÉRIGUEUX..... —	6 50	1 45	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 48	3 30	7 34	8 10	
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	12 47	3 28	4 18	BORDEAUX..... —	8 36	5 46	PÉRIGUEUX..... — Arrivée.	10 58	5 46	41 6	8 19	
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	1 34	9 34	10 48	RODEZ..... —	9 34	9 42	VIERZON..... —	9 42	12 42	7 53	8 28	
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	7 15	12 42	7 53	AURILLAC..... —	9 42	3 49	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	3 49	9 11	
Duravel.....	6 27	2 14	6 58				VIERZON..... —	7 15						9 23	
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7				PARIS..... — Arrivée.	12 39						9 41	
Fumel.....	7 1	2 44	7 19												
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26												

Cahors, le 11 Avril 1874

On lit dans le Journal des Débats :

« Il ne faut ni dissimuler ni exagérer la gravité de notre situation politique, nous touchons à une crise qui décidera de nos destinées futures. Au retour de ses vacances, l'Assemblée sera nécessairement mise en demeure de se prononcer sur les questions constitutionnelles et sur l'organisation définitive des pouvoirs publics. On peut prédire que la lutte sera vive, à voir l'ardeur avec laquelle tous les partis s'y préparent dès à présent. »

Les ultra-légitimistes et les ultra-bonapartistes sont déjà entrés en campagne. Les uns crient *vive le Roi!* et les autres *vive l'Empereur!* Les radicaux et les républicains de la veille arrivent ensuite, et réclament bien haut la dissolution de l'Assemblée.

Entre ces trois partis, il y a la vraie nation représentée par les esprits modérés et sages. Cette nation qu'on se dispute comprend fort bien, que la coalition de trois prétentions diverses peut nous précipiter dans une effroyable anarchie, si on ne se borne pas, au milieu du fractionnement et de l'éparpillement des coteries, à asseoir et à consolider ce qui est, c'est-à-dire l'autorité septennale du maréchal Mac-Mahon.

L'Assemblée nationale n'a pas terminé son œuvre. Elle l'a seulement commencée, en payant les prussiens, et en créant un pouvoir exécutif. Il faut que ce pouvoir exécutif soit réglé dans ses attributions, qu'il s'appuie sur un Sénat, et que les rapports législatifs du Sénat et de l'Assemblée soient clairement définis. Il faut ensuite une législation sur la presse qui, en maintenant la liberté, garantisse l'ordre moral public et le gouvernement lui-même contre les attaques de toute sorte. Il faut encore voter une loi électorale, respectant le principe du suffrage universel, mais le soumettant à certaines conditions nécessaires d'âge et de domicile. Enfin, nos lois municipales doivent être remaniées et refondues.

Nous sommes toujours convaincus que l'Assemblée actuelle accomplira cette tâche, parce qu'il y a dans son sein une forte et réelle majorité en dehors des esprits exclusifs et des radicaux. Cette majorité saura se réunir, se concerter, et en même temps se faire accepter du pays, qui ne veut ni retour en arrière, ni révolution sociale.

La seule objection c'est la conservation du mot république. N'oublions pas qu'ici le mot république signifierait trêve des partis, ou plutôt terrain commun accepté par les anciens partis, et que la France et l'Assemblée restent chaque jour maîtresses de changer promptement le mot, si ceux qui l'ont ramassé dans le sang de 1792,

dans les orgies de 1848 et dans le crime du 4 septembre, veulent s'en servir comme d'un levier pour achever la ruine de la patrie française qui leur doit tant de désastres.

A Dieu ne plaise que nous ayons jamais pensé qu'une trêve quelconque soit possible avec les radicaux et les hommes du 4 septembre. Nos appels à la concorde ne peuvent s'adresser qu'à ce milieu, si nombreux et véritablement honnête, de citoyens amis de l'ordre, mais compromis naïvement dans une alliance monstrueuse avec des hommes qui considèrent la République comme leur propriété personnelle. Nous avvertissons ces citoyens qu'ils sont tout simplement des dupes, et qu'ils seraient les premières victimes de leurs faiblesses, et nous leur disons de s'unir à nous, en dehors des esprits absolus et des radicaux. Nous travaillerons ensemble, quand le moment sera venu, à la solution définitive; mais, s'ils demeurent éloignés de nous et compromis avec les radicaux, la crise si prochaine, qui, suivant le *Journal des Débats*, doit décider de nos destinées futures, tournera peut-être au profit de la démagogie et ouvrira des abîmes sous nos pieds.

On lit dans la Presse, qui exprime souvent, avec le Français, la pensée du gouvernement :

« M. Thiers, forçant la main à l'Assemblée, voulait le 23 mai, la déterminer à proclamer définitivement la République et rompait ainsi la trêve des partis. Le gouvernement du maréchal l'a renouvelée au contraire et il entend bien qu'en 1880 la France, rendue à elle-même, choisira, après mûre réflexion, son régime définitif. La solution est ajournée. Le problème de la forme future du gouvernement reste entier. »

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 10 avril.

La plupart des journaux racontent, d'après le *Courrier Belge*, une démarche qui aurait été faite récemment auprès du président de la République par quelques notabilités du centre gauche. En supposant que le fait soit exact au fond, il a été au moins inexactement rapporté. Et d'abord, il n'y a pas eu de démarche formelle proprement dite. Il se peut que, dans telle ou telle réception présidentielle, des conversations politiques se soient engagées entre le maréchal et des députés du centre gauche, et qu'on ait fait alors au maréchal les ouvertures qu'indique la feuille Belge, mais soyez convaincu que celui-ci y a répondu avec une réserve toute constitutionnelle, et qu'il n'a pas dit

autre chose que ce que tout le monde sait déjà, à savoir, qu'il n'a pris d'engagement vis-à-vis du pays, qu'il tiendra fidèlement cet engagement et qu'il est résolu à organiser définitivement son gouvernement avec l'aide des conservateurs et des modérés de tous les partis.

La Commission de permanence s'est réunie hier, à deux heures, sous la présidence de M. Buffet. M. le duc de Broglie a demandé à être entendu sur la mise en état de siège d'Alger. Après avoir fait remarquer que la loi n'oblige pas le gouvernement à soumettre à la commission la mesure dont il est question, le vice-président du conseil a déclaré que les habitants eux-mêmes s'étaient plaints à diverses reprises de la violence de la presse et que c'était sur l'avis conforme des notables d'Alger, que le général Chanzy avait mis la ville en état de siège.

M. de Mahy a interrogé le gouvernement sur la dissolution du conseil municipal de Marseille, mais sur l'observation du président, que ce fait ne saurait en aucun cas entraîner la convocation de l'Assemblée, aucune suite n'a été donnée à cette question.

Le duc de Broglie a confirmé à la commission l'évasion de Rochefort et de plusieurs autres déportés.

M. Ducuing a demandé, de son côté, s'il était exact que le Pape sollicitât le départ de l'Orénoque. M. de Broglie a répondu que ce bruit était dénué de fondement. La commission s'est ensuite ajournée au 23 avril.

— Des bruits fâcheux relatifs à l'état de santé de M. Magne, ont circulé hier, à Paris. Nous sommes en mesure d'affirmer que le ministre des finances va beaucoup mieux.

— Un envoyé du maréchal Serrano est arrivé lundi, à Paris. Cet envoyé est un officier général de l'armée espagnole.

— La Compagnie transatlantique vient d'être de nouveau frappée d'un de ces sinistres de mer, qu'aucune puissance humaine ne saurait prévoir ni éviter. Après une traversée excellente, le steamer *Europe*, se rendant de France en Amérique, se trouvait dans les eaux du banc de Terre-Neuve, à 60 heures tout au plus de New-York, quand il fut rencontré par une de ces énormes banquises, ou montagne de glace, qui ont déjà causé tant et de si cruels sinistres. Le choc fut terrible. Le navire immédiatement désarmé était menacé de périr corps et biens, quand il fut aperçu par un navire anglais qui accourut immédiatement à son secours et fut assez heureux pour sauver tous les passagers et l'équipage entier, et les conduire à New-York. Le steamer *Europe* n'avait pas sombré, mais il se trouvait dans un tel état, que le capitaine, après avoir pris l'avis de son état-major, dut se résigner à l'abandonner.

Revue des Journaux

Patrie.

On a fait le relevé, par arrondissement, des voix obtenues, dans la Gironde, par le candidat radical d'une part, et, de l'autre, par les deux candidats conservateurs réunis. Ce travail donne les résultats suivants :

Arrondissements.	M. Roudier.	MM. Bertrand et Larrieu.
Bordeaux.....	42.487	27.785
Blaye.....	3.767	40.147
Bazas.....	4.880	6.629
Lesparre.....	3.513	6.042
La Réole.....	5.503	7.700
Libourne.....	14.112	13.787

On voit par là que dans les quatre arrondissements de Blaye, Bazas, Lesparre et la Réole, les candidats conservateurs ont obtenu la majorité sur le candidat républicain.

D'où il résulte que si, aux élections prochaines, le vote a lieu par arrondissement, comme le propose le projet de loi électoral, au lieu de se faire au scrutin de liste, les conservateurs auront, selon toute apparence, quatre députés sur six, et cela dans un des départements les plus attachés de républicanisme. Rapproché des élections aux conseils généraux, qui, se faisant forcément par arrondissement, donnent presque toujours l'avantage aux conservateurs, ce fait nous autorise bien à dire que la France n'est pas, sauf dans les grandes villes, aussi républicaine qu'on se plaît à le dire, et que les élections futures ménagent peut-être de cruelles surprises à messieurs de la gauche et du centre gauche. Courage donc ! Le suffrage universel, quand le scrutin de liste n'en faussera plus la sincérité, sera, selon toute apparence, notre allié dans la lutte contre le radicalisme et ses funestes théories.

Presse.

On nous a parfois reproché de ranger M. Thiers parmi les précurseurs et même les alliés des radicaux.

Ces derniers jours, le confident le plus intime de M. Thiers a pris soin de nous justifier. « L'immense majorité des élections qui se sont faites depuis trois ans, dit-il, dans une récente lettre aux gens de l'Oise, attestent que la France veut la République et la République comme M. Thiers la entendue et pratiquée. »

Or, sur les dix-sept dernières élections, quatorze sont radicales.

Voilà comme on est compromis par ses amis, quand ces amis sont des Barthélemy Saint-Hilaire. La lettre « aux gens de l'Oise, » se termine par ces mots : « Je suis chargé par M. Thiers de vous remercier de votre adresse, » Les « gens de l'Oise » ne pourraient pas en dire autant à M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Français.

La presse s'occupe beaucoup de l'évasion de M. Rochefort et de ses compagnons. Nous comprenons cette émotion. Mais ce que nous comprenons plus difficilement, c'est le parti que veulent en tirer certaines feuilles, notamment les feuilles bonapartistes, contre le gouvernement. Elles ne connaissent rien des détails de l'évasion. Y a-t-il un hasard malheureux? y a-t-il une négligence? y a-t-il une collusion? Personne n'en peut rien savoir encore. Et cependant l'Ordre porte son jugement et il trouve que le gouvernement vient d'être couvert de « ridicule » par cette échauf-

fourée. Vraiment l'Ordre a-t-il pensé aux conséquences de sa thèse ? Un gouvernement qui laisse échapper des condamnés politiques, à son avis, est « ridicule ». Mais voici précisément depuis quelque temps, qu'il n'est question que de condamnés qui se sont évadés sous l'empire. Dernièrement, la récente condamnation de M. Ranc donnait occasion à tous de rappeler son évasion de Lambessa, racontée par l'ancien condamné lui-même dans un récit fort intéressant. Ces jours-ci, la police correctionnelle ne s'occupait-elle pas aussi d'un autre évadé des pénitenciers de l'empire, personnage qui doit être particulièrement connu de l'Ordre, à raison des relations qu'il a eues avec le fondateur de ce journal, M. Clément-Duvernois ? Nous parlons de M. Hugelmann. M. Hugelmann a montré comment on savait échapper à la police impériale avant d'en faire partie. Enfin si une évasion est un grand scandale — et, du reste, nous sommes sur ce point de l'avis de l'Ordre, — que dira ce journal de certaine évasion célèbre, où un prince de sa connaissance trouva moyen de sortir du fort de Ham avec une planche sur son épaule ? Ou bien l'Ordre réserve-t-il toute sa sévérité pour les gouvernements qui laissent faire leurs prisonniers et non pour les coupables qui se soustraient aux châtimens de la justice, un peu comme ces moralistes faciles et goguenards qui prennent toujours parti contre le mari trompé ? — Du reste, il le voit, il trouvera dans son propre gouvernement les deux types ; car l'Empire nous fournit à la fois dans son histoire le type du prisonnier qui s'évade, et celui du gouvernement qui ne sait pas garder ses prisonniers.

L'Ordre sera donc prudent en n'insistant pas autant sur ces matières. Certains autres journaux font, à propos de cette évasion de Rochefort, des réflexions mélancoliques qui ne sont pas sans justesse. Oui, il est certain qu'il y a dans les condamnations politiques une chance presque certaine d'inexécution, qui est un trouble grave apporté dans le sens moral des nations. La notion du juste et de l'injuste, déjà si obscurcie en matière politique, perd ainsi aux yeux d'une partie de la foule l'une de ses sanctions les plus efficaces. C'est le mal de nos révolutions continuelles. Pour que la répression atteigne sûrement et efficacement les crimes de ce genre, il faudrait d'abord la fixité du gouvernement. Or, depuis 65 ans que voit-on ? des condamnés de la veille qui deviennent les héros et les chefs du gouvernement du lendemain. Le prince Louis Napoléon, condamné pour crime contre l'Etat par la Chambre des pairs, est quelques années plus tard à la tête de ce même Etat. M. Mégy et M. Rochefort sortent de prison le 4 septembre pour être portés en triomphe.

Il y a même un mal plus grave encore : ce sont les défaillances et la badauderie de l'opinion, même non révolutionnaire. Au lendemain du crime, celle-ci est presque parfois féroce. Puis, au bout de quelque temps, elle est indifférente ou même sottement sympathique aux condamnés. Quand M. Rochefort fut amené à Versailles après son arrestation, il fallait contenir la foule pour l'empêcher de se jeter sur lui. Aujourd'hui, elle prend intérêt à son évasion avec une sorte de curiosité naïve, comme s'il s'agissait de quelque drame du boulevard. On peut raconter tout haut, sans soulever de scandale ni de réprobation, que tel personnage politique a fourni l'argent nécessaire à l'évasion. Demain, peut-être, cette même foule s'arrachera les numéros de quelque nouvelle Lanterne.

N'allez donc pas vous en prendre au gouvernement si un condamné politique s'évade un beau jour. Prenez-vous en à vous-même si, par l'inconsistance de l'esprit public et la périodicité de vos révolutions, le condamné maudit de la veille devient un personnage indifférent dont l'évasion n'éveille qu'une sorte de curiosité et s'il peut toujours espérer d'être un jour au gouvernement.

* *

Que s'est-il donc passé entre M. Thiers et le prince Napoléon depuis le jour où le premier a fait expulser le second ? Déjà on avait remarqué de quel œil favorable le *Bien public* avait considéré l'alliance conclue entre M. Portalis et le prince Napoléon. Maintenant le journal de M. Thiers fait un bruyant et sympathique accueil à un manifeste de politique extérieure publié par la *Volonté nationale*, organe du prince. Il loue « son intelligence politique singulièrement exempte de préjugés » et signale « l'importance » des déclarations émanées du « porte-drapeau de la

démocratie napoléonienne ». Puis, comparant le prince Napoléon aux princes de la maison de Bourbon et d'Orléans, le journal de M. Thiers écrit cette phrase vraiment surprenante : « Il serait à désirer que tous les princes montrassent la clairvoyance dont le prince Jérôme Napoléon a fait preuve. » M. Thiers faisant louer le prince Napoléon aux dépens des princes de la maison de France et offrant le premier en exemple aux seconds, voilà certes le scandale le plus étrange que pût nous réserver à la fin de sa carrière l'ancien ministre de Louis-Philippe et l'ancien vaincu du 2 décembre !

Patrie.

Les journaux anglais confirment, avec détails, la nouvelle de la grève considérable qui vient d'éclater dans le Staffordshire. Douze mille mineurs environ sont impliqués dans cette grève. Si, comme on a tout lieu de le supposer, la cessation de travail dure quelque temps, la production du fer subira un temps d'arrêt, et toutes les industries qui s'exploitent dans le « pays noir » auront à subir une véritable famine de charbon. C'est la diminution de 1 shelling par jour pour certains ouvriers, et de 9 pence pour d'autres, diminution nécessaire, assurent les patrons, par la réduction récente du prix du charbon, qui a déterminé cette grève. Des meetings ont lieu en ce moment en vue d'arriver à une entente. On n'a pas oublié que la grève des charbonnages du Staffordshire méridionale en 1842 a duré onze semaines, et que celle de 1864 s'est prolongée pendant dix-sept semaines et a donné lieu à beaucoup de misères et de souffrances.

Mais comme dans les grèves précédentes, toute la question est circonscrite entre les patrons et les ouvriers, et ni les uns ni les autres ne songent à la faire incliner du côté de la politique. En France, le premier soin des ouvriers, quand une grève se déclare, est de crier : *Vive la République !* et de chanter la *Marseillaise*. Sous Louis-Philippe comme sous l'Empire, c'a été la grande préoccupation des grévistes, et il ne paraît pas que ces manifestations aient sensiblement concouru à leur donner les satisfactions qu'ils avaient plus ou moins de droits à réclamer.

Bien autrement pratiques, les ouvriers anglais sont respectueux avant tout du gouvernement établi, et jamais ils ne font dégénérer en troubles et en émeutes antigouvernementales des discussions d'intérêts, absolument en dehors, en effet, de l'ordre de choses établi. Cela tient à ce que les ouvriers voisins raisonnent, tandis que chez nous le bavardage et la déclamation sont le plus clair du bagage des grévistes. En 1869 le célèbre Assy, au Creuzot, ne vit dans l'agitation qu'il provoqua qu'une occasion de pérorer et de se préparer une notoriété suffisante pour escalader à un moment donné les hautes fonctions auxquelles cet individu vaniteux se croyait appelé à prétendre, de par sa merveilleuse intelligence. Il y réussit, en effet, le 18 mars, et fut un des héros de la Commune. Aujourd'hui Assy médite à Nonméa sur l'instabilité du sort des phraseurs.

Quant aux malheureux ouvriers qui, en 1869, eurent la faiblesse de la suivre et de lui obéir, quel bénéfice en ont-ils recueilli ? Aucun qu'ils n'eussent atteint bien plus sûrement en se bornant à discuter leurs intérêts sans se lancer dans la politique. Mais cet exemple ne corrigera personne, et les chefs de file du parti radical, qui prônent si fort l'exemple de l'Angleterre, devraient bien le suivre en tout et étudier quelque peu la leçon que leur donnent les ouvriers anglais.

Informations

La nouvelle de l'évasion de Rochefort n'est plus douteuse. Elle avait été confirmée hier soir, au ministère des affaires étrangères, par une dépêche du gouvernement anglais, et elle l'est aujourd'hui par un télégramme du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, portant que Rochefort, Grousset, Jourde et deux autres déportés se sont sauvés sur un bâtiment anglais, grâce à la connivence de plusieurs habitants de la colonie.

Le chapitre général des Frères de la doctrine chrétienne a élu jeudi dernier le frère Jean Olympe, quatrième assistant par ordre

d'ancienneté du frère Philippe, supérieur général de l'Ordre. Les délégués, au nombre de 75, sont entrés à 7 heures dans la salle du conseil, et ce n'est qu'après plusieurs votes successifs restés sans résultat, que le nom du frère Olympe est sorti de l'urne. Le nouveau supérieur, entouré des membres du chapitre, a été immédiatement installé. On a chanté un *Te Deum* d'actions de grâces dans la chapelle et tous les Frères et novices présents ont prêté serment d'obéissance au frère Olympe. Originaire du département du Doubs, ancien visiteur du district de Besançon, et ancien supérieur du noviciat de Saint-Claude, le frère Olympe est âgé d'environ 65 ans.

Nouvelles d'Espagne

Nous avons déjà annoncé que M. Aurich, ancien ministre de la marine, s'était récemment prononcé pour Don Carlos.

M. Martinez Vinalet, contre-amiral de l'escadre espagnole, et M. Patero, commandant le navire le *Consuelo*, viennent tous deux de rejoindre don Carlos.

Bayonne, 8 avril.

(Source carliste). — S. A. R. l'infant don Alphonse de Bourbon, frère de don Carlos, qui commande la Catalogne en Valence, vient d'être nommé, en outre, général en chef de l'armée d'Aragon.

Ces trois commandements, réunis sous les ordres de l'infant, formeront une nombreuse armée qui prendra désormais le nom de : Armée royale du Centre et de Catalogne.

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

« Il y a peu de jours, des aides de camp du maréchal Serrano se sont rendus au quartier général de don Carlos. Ils étaient accompagnés de deux ou trois correspondants de journaux de Madrid.

Cette visite, dont le but et les résultats sont restés enveloppés de mystère, a donné naissance à une rumeur assez étrange. On a été jusqu'à prétendre que le maréchal Serrano négociait avec don Carlos pour le placer sur le trône d'Espagne, moyennant des garanties « en faveur des conquêtes de la civilisation moderne. »

D'un autre côté, on télégraphie de Madrid, au *Times* :

« Le mystère enveloppe la visite faite au camp carliste par divers personnages du quartier général, au nombre desquels se trouvent quelques aides de camp du maréchal Serrano et des représentants de la presse de Madrid.

On se livre à de nombreuses conjectures relativement aux motifs et aux résultats de cette visite. »

L'Indépendance belge raconte à son journal, qu'après l'action qui s'est terminée le 28 du mois dernier, un armistice ayant été consenti de part et d'autre pour enterrer les morts, il a pu assister à des scènes véritablement curieuses, et voir par exemple des officiers carlistes, qui avaient quitté le service régulier, venir serrer la main à leurs anciens compagnons d'armes devenus leurs ennemis.

On assure que les corps détachés carlistes opèrent en pleine sécurité sur les derrières de l'armée républicaine qu'ils ont isolée en quelque sorte de Madrid. Il se pourrait donc que Serrano, dont le succès est généralement mis en doute, songeât à se rembarquer à Santander et à suivre à Madrid Topete, qui on s'en souvient, est arrivé avec lui à l'armée du Nord.

Chronique locale

et méridionale.

Par arrêté du ministre des finances, ont été nommés :

M. Berthelot, sergent d'infanterie, à la perception de Lacapelle-Marival.

M. Barthal, percepteur de Gréalou, à la perception du Vigan réorganisée.

L'examen des candidats aux bourses dans les

lycées, aura lieu le jeudi 16 avril courant, à 9 heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

Par arrêté préfectoral du 2 avril, la pêche de toute espèce de poisson est interdite du 15 avril au 15 juin.

Voici le tableau, par classes, du service que les hommes mariés ou non, ayant servi ou n'ayant pas servi, auront à faire dans l'armée territoriale :

Les hommes nés en 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846, auront à faire : Dans l'armée territoriale, 5 ans, à partir du 1^{er} juillet des années suivantes : 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 ;

Les hommes nés en 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846, ont à faire :

Dans la réserve de l'armée territoriale, 6 ans, à partir du 1^{er} juillet 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880 et 1881.

Libération du service à 40 ans révolus, le 30 juin 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887.

Par décret du 6 avril 1874, M. de Ressayguier, sous-préfet de Lodève, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Moissac (Tarn-et-Garonne), en remplacement de M. du Grosriez, nommé à Morlaix.

M. Borelli, conseiller de préfecture de Tarn-et-Garonne, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Issou, en remplacement de M. de Verdal, nommé à Confolens.

M. Xavier de Lasalle, conseiller de préfecture de la Haute-Loire, a été nommé conseiller de préfecture de Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Borelli.

M. Moussillac, conseiller de préfecture du département du Gers, est nommé conseiller de préfecture à Toulouse.

M. de Porquier, conseiller de préfecture du département du Gers, est nommé conseiller de préfecture au Puy (Haute-Loire).

MM. Moussillac et de Porquier sont remplacés à Auch par MM. Demilhac-Laforet et Dufoussat.

Le *Journal officiel* publie un décret du Président de la République, qui répartit entre les départements la 6^e annuité de la subvention accordée en 1868 pour l'achèvement des chemins vicinaux.

Sur les 4,840,000 fr. distribués aux chemins vicinaux ordinaires, notre département et les départements limitrophes reçoivent :

Lot,	60,164 fr.
Tarn-et-Garonne,	10,397
Aveyron,	40,785
Haute-Garonne,	47,750
Gers,	29,471
Lot-et-Garonne,	58,013
Tarn,	25,676

Sur les 750,000 fr. distribués aux chemins vicinaux d'intérêt commun, il est attribué aux mêmes départements, savoir :

Lot,	9,161 fr.
Tarn-et-Garonne,	3,589
Aveyron,	14,974
Haute-Garonne,	1,921
Gers,	2,376
Lot-et-Garonne,	8,270
Tarn,	17,114

Enfin, sur les emprunts qui peuvent être faits à la caisse des chemins vicinaux, les communes des mêmes départements pourront emprunter :

Lot,	537,100 fr.
Tarn-et-Garonne,	251,800
Aveyron,	160,400
Haute-Garonne,	517,300
Gers,	163,600
Lot-et-Garonne,	2,785,300
Tarn,	175,500

Des demandes faites par d'anciens officiers qui désirent s'occuper des emplois dans l'armée territoriale, sont adressées, soit à l'autorité préfectorale, soit à l'autorité militaire.

M. le ministre de la guerre a fait connaître à M. le général commandant le 12^e corps d'armée, que les conditions d'admission aux divers emplois de l'armée territoriale n'étant pas encore déterminées d'une manière définitive, il prie de renvoyer, jusqu'à nouvel ordre, les demandes dont il s'agit aux intéressés en leur donnant avis, ainsi qu'à toutes les personnes

étrangères à l'armée, qui adresseraient des demandes de même nature, qu'ils peuvent, s'ils le désirent, les transmettre directement au ministère de la guerre où elles seront classées jusqu'au moment de l'organisation de cette partie des forces militaires de la France.

Par arrêté, en date du 2 mars, le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé que le concours général des animaux de boucherie des espèces bovine, ovine et porcine, institué depuis 1844, aura lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, en février 1875. Ce concours comprendra, en outre, un concours général de volailles vivantes et mortes; un concours de grains, de semences et racines fourragères, de fruits secs, de miels et cires; un concours de fromages et de beurres.

Voici une décision de la Cour de cassation sur une question de voirie, qui intéresse un grand nombre de propriétaires :

Par arrêt en date du 5 février, elle a décidé que certains travaux de construction et de premier établissement, tels que remblai, nivellement, cailloutis, pavage de ruisseaux et établissement de trottoirs, n'étaient pas à la charge des propriétaires du sol des rues nouvelles.

Le directeur de l'Ecole de médecine de Toulouse a l'honneur d'informer Messieurs les candidats au grade de pharmaciens de 2^e classe, régulièrement inscrits, que la session d'examen s'ouvrira le 24 avril, à 8 heures du matin, à l'Ecole de médecine.

Nous lisons dans le *Moniteur* les détails suivants, qui peuvent intéresser le public au moment où la question du casernement des troupes s'agit à Cahors :

Il résulte d'une circulaire ministérielle, en date du 21 mars, que dans les villes qui offrent au département de la guerre des subventions destinées à concourir à l'installation des troupes de garnison, la dépense d'une caserne d'infanterie exécutée dans les conditions les plus économiques s'élèvera, en moyenne, à 500 fr. par homme; celle d'un quartier de cavalerie à environ 600 fr. par homme ou par cheval, et celle d'un quartier d'artillerie à environ 650 fr. par homme ou par cheval. Ces prix ne comprennent pas, bien entendu, l'acquisition des terrains, l'installation des champs de manœuvre et de tir, et l'organisation des services administratifs, qu'il est nécessaire d'installer en même temps que les quartiers de cavalerie et d'artillerie.

Pour la superficie de ces terrains, il a semblé convenable au ministre de la guerre de prescrire aux officiers du génie de rester dans la limite d'environ sept hectares pour un régiment d'artillerie, de cinq hectares pour un régiment de cavalerie, et de trois hectares seulement pour un régiment d'infanterie. La dimension des champs de manœuvre de l'artillerie devra être de quarante hectares pour un régiment et de quarante-trois pour une brigade entière.

Dans la même circulaire, adressée aux directeurs du génie, le ministre de la guerre appelle tout particulièrement leur attention sur l'installation des sous-officiers qu'il conviendrait d'améliorer. « A cet effet, dit-il, ils ne devraient pas être trop nombreux dans leurs chambres : et en-dehors de la table et des bancs actuels chacun devrait avoir une petite armoire fermant à clef, une chaise et une table pour étudier et écrire. »

Ces prescriptions sont excellentes et nous ne doutons pas qu'elles ne tendent à relever le moral et le prestige de nos sous-officiers, dont la situation défectueuse mérite depuis longtemps d'être améliorée.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance**.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute **irrégularité** de service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

On nous écrit de Gourdon :

La foire du 8 avril a été bonne et, en dépit des tendances défavorables au début, le cours des bestiaux, dont le foirail regorgeait, a atteint des prix inespérés. Les acheteurs, venus du dehors, ont bien essayé d'exploiter la mauvaise apparence des fourrages, mais comme ils peuvent devenir excellents dès que la pluie, dont on est menacé arrivera, cette cause n'a pas eu l'influence que l'on en attendait, les cours se sont raffermis et le marché a repris une faveur marquée. Les détenteurs des bœufs gras ont obtenu de bons prix; les veaux ont été également recherchés à des prix suffisamment rémunérateurs pour les éleveurs, il en a été de même pour les moutons gras dont le marché a été très-actif. De bons achats ont été faits sur commission pour la capitale. Aucun accident ni incident n'est venu jeter le trouble, malgré qu'il y eût beaucoup de monde et beaucoup de voitures. Toutes les mesures avaient été bien prises pour prévenir tout danger.

BRUNEL.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

A partir du 1^{er} juillet prochain, un service d'échange de mandats de poste sera établi entre la France et ses colonies et entre les colonies françaises. Quelle que soit la qualité de l'envoyeur ou du destinataire, les envois d'argent par mandats de poste seront effectués :

- 1^o De la France et de l'Algérie pour les colonies françaises;
- 2^o De ces colonies pour la France et l'Algérie;
- 3^o Des colonies françaises entr'elles.

Les dépôts et les paiements seront effectués, en France et en Algérie, aux caisses des préposés des postes, et dans les colonies aux caisses des trésoriers-payeurs, des trésoriers particuliers et des percepteurs. Il sera perçu tant pour les mandats émis en France ou en Algérie que pour ceux qui seront délivrés par les agents coloniaux, un droit de 1 0/0 sur le montant de chaque mandat (loi du 20 décembre 1873), plus un droit de 25 centimes lorsque le dépôt dépassera 10 fr. (loi du 23 août 1871). Le montant des mandats de poste de France et pour les colonies françaises est limité au chiffre maximum de 300 fr.

Nous recevons de M. Léon Holtz, ingénieur hydroscopiste à Paris, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier dans l'intérêt de nos populations.

Paris, le 4^{er} avril 1874.

Monsieur le Rédacteur,

Je vais continuer par les départements de la Dordogne, du Lot, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de la Gironde, ma tournée générale de 1874 pour les communes et pour les propriétaires qui manquent d'eau.

Les opérations de cette tournée sont les mêmes que celles de la tournée dernière.

En voici le détail : Indication, d'après les données scientifiques, des sources, nappes et courants d'eau souterrains; Choix de l'emplacement et renseignements pratiques pour obtenir un puits ordinaire, artésien, instantané, pneumatique, etc; Moyen de pouvoir à peu de frais transformer ou améliorer un ancien puits; Filtrés naturels et murailles filtrantes, dites système Holtz, pour les grandes alimentations (certificat d'invention de l'exposition universelle de 1867).

En tournée, mes honoraires ne se payent que 35 francs pour chaque propriété située à moins de 8 kilomètres d'une station quelconque de chemin de fer, et 45 fr. passé cette distance.

Les communes, les compagnies et toutes les associations en général paient le double dans les deux cas.

Les demandes doivent m'être adressées à Cahors, poste restante, avant le 14 avril courant. Agrérez, etc.

LÉON HOLTZ,
Ingénieur civil hydroscopiste, 146,
Boulevard Voltaire, à Paris.

Les nouveaux impôts dont les vins et les alcools sont forcément grevés engagent de tous côtés les producteurs comme les consommateurs à rechercher les moyens d'empêcher la fraude.

M. Léon Say vient de proposer à l'Assemblée nationale d'instituer un prix de 50,000 francs au profit de la personne qui trouverait un moyen pratique de déterminer la présence de l'alcool dans les mélanges de liquides. Il s'agit d'empêcher les alcools d'industrie d'être introduits dans le vin et dans les eaux-de-vie des Charentes et de l'Armagnac. Cette proposition a été renvoyée à la

commission d'initiative qui a été d'avis de porter la question jusqu'à la tribune.

On ne saurait trop combattre la coutume d'étouffer les abeilles pour récolter le contenu des ruches.

Pour y réussir, il convient de propager les méthodes simples et faciles, de vider les ruches sans nuire aux abeilles et sans s'exposer à leurs attaques.

Voici un procédé facile indiqué par le *Mémorial de la Loire*, et qui a été employé avec un grand succès à Ruell :

Il s'agit d'une ruche pleine d'abeilles, qui n'avait pas été récoltée depuis deux ans.

On étend un drap par terre; on dépose au milieu une assiette, dans celle-ci un mouchoir de batiste sur lequel deux grammes de chloroforme sont versés; puis l'assiette est couverte d'un tamis en fil de fer.

Deux hommes soulèvent la ruche et la déposent sur le tamis. Le drap est relevé aux quatre coins pour envelopper la ruche, afin de concentrer la vapeur du chloroforme.

Aussitôt l'énorme colonie fait entendre un bruissement d'une violence extraordinaire; peu à peu le bruit diminue, et un silence de mort lui succède.

Pour être sûr du succès, on ajoute 4 grammes de chloroforme, et au bout de cinq minutes on enlève la ruche.

On trouve le tamis couvert d'une couche d'abeilles épaisses de dix centimètres. La plupart étaient immobiles, un très petit nombre faisaient des mouvements convulsifs.

Après une demi-heure d'exposition au soleil, les abeilles s'éveillèrent. Au bout de trois heures, elles rentrèrent dans leur ruche, qu'on avait vidée de son butin.

Il vient de mourir, à Montpellier, un simple ouvrier, M. J. B. Laurens, ancien coiffeur; et, depuis plusieurs années, contre-maître dans une fabrique de soufre, qui a fait en mourant un noble usage de sa fortune.

Par un travail incessant, une rigide économie et une probité antique, M. Laurens avait pu ramasser une fortune de près de quatre-vingt-dix mille francs.

M. Laurens a légué tout ce qu'il laisse à l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne, afin que les revenus soient employés à la fondation de cours professionnels pour les adultes.

M. Laurens, dans le cours de sa vie, vouée tout entière au travail et à l'étude, a pu voir plus d'une fois combien le défaut d'instruction paralyse les meilleures intentions des travailleurs; il a voulu, dans la mesure de ses forces, épargner aux hommes de bonne volonté les difficultés qu'il avait dû surmonter lui-même.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 11 avril 1874.

Naissances.

Bonneville (Elizabeth), rue Rempart. — Vayset (Louise-Catherine), rue Malique. — Bessières (Antonin), rue Mascoutou. — Drouilles (Marie-Louise), place au Bois.

Mariages.

Hérel (Victor) et Astruc (Angèle).

Décès.

Galié (Victor-Alexandre), 6 ans, rue de la Mairie.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES.
12	Diman.	Quasimodo.	
13	Lundi.	se Herménég.	Castelnaud, Catus, Touzac, Bretenoux, Mayrinhac, St-Sozy, Labastide-Murat.
14	Mardi.	s Tiburée.	Montcabrier, l'Hospitalet.
15	Mercr.	s Amicet.	Figeac.
16	Jeudi.	s Victorin.	Prayssac.
17	Vend.	s Lambert.	Vayrac.
18	Samedi	s Timon.	Cours, St-Caprais, Montredon, Comiac.
P. L. le 1, à 11 h. 11 du soir. D. Q. le 9, à 10 h. 11 du soir. N. L. le 16, à 1 h. 43 du soir. P. Q. le 24, à 11 h. 54 du matin. Périgée, le 15. — Apogée, les 1 et 28.			

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 10 avril.

Bœufs, 4 fr. 52 à 4 fr. 88;
 Vaches, 1 fr. 28 à 1 fr. 72;
 Taureaux, 1 fr. 25 à 1 fr. 50;
 Veaux, 1 fr. 45 à 2 fr. 30;
 Moutons, 1 fr. 90 à 2 fr. 14;
 Porcs gras, 1 fr. 24 à 1 fr. 52;
 Porcs maigres, 1 fr. 24 à 1 fr. 32.
 Vente lente et difficile.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Dernières nouvelles

Bayonne, 8 avril.

Les négociations continuent entre les deux armées, depuis le 2 avril, jour où M. Nunez d'Arce, secrétaire de la présidence, a débarqué à Santander, muni de dépêches secrètes qu'il a remises, à Murrietta, au maréchal Serrano.

Tout est encore mystère à ce sujet, mais fait l'objet de toutes les conversations à Madrid.

Paris, 9 avril, 9 h. 10 soir.

Le *Standard* publie une dépêche de Saint-Jean-de-Luz du 9 annonçant que Serrano est retourné à Madrid.

Le général Concha, qui est arrivé à Santander avec de renforts, le remplace dans le commandement de l'armée.

On croit généralement que la convention sera conclue.

Paris, 10 avril, midi.

Le *Journal officiel*, rapportant l'évasion de Rochefort, Jourde, Grouset, Billière et deux autres déportés, sur un navire anglais, allant en Australie, dit que le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie était en tournée, au moment de l'évasion.

La justice militaire est saisie; le ministre de la marine enverra, le 14 avril, en Calédonie, un officier-général avec pleins pouvoirs pour prendre les mesures nécessaires.

Paris, 11 avril.

L'Espagne sera toujours décidément le pays de l'imprévu. Il y a quinze jours, les carlistes et les républicains se battaient autour de Bilbao avec un acharnement inouï. Pendant l'armistice de trois jours qui suivit cette horrible lutte, on vit les deux armées presque fraterniser. Les dépêches de Saint-Jean-de-Luz, arrivées hier et ce matin, font pressentir un coup de théâtre beaucoup plus étonnant et qu'il faudrait qualifier d'incroyable s'il s'agissait de tout autre pays que l'Espagne : on semble, en effet, considérer un accord, un *convenio* comme imminent. Mais sur quelle base s'effectuerait cet accord? Voilà ce qu'on ne dit pas, et ce que le public, éloigné du théâtre de la lutte, cherche vainement dans son imagination, car il ne peut pas plus supposer Don Carlos faisant alliance avec les républicains, que ceux-ci reconnaissant Don Carlos. Au reste, il se pourrait fort bien que les bruits d'un accord n'eussent pas d'autre fondement que la lassitude générale manifestée par tous les partis en Espagne.

Bourse de Paris.

Paris, 11 avril 1874

Rente 3 p. % 59,60
 — 4 1/2 p. % 85,00
 — 5 p. % 95,20

Annonces

Plusieurs abonnés demandent l'adresse du D^r CABARET, dont nous avons déjà parlé comme ayant guéri sans opération de cancers du sein la mère de M^r le Curé de Lumigny (Seine-et-Marne), et la mère de M^r le Curé de Lucy-Forques (Seine Inf^e). La maison de Santé du Docteur Cabaret, pour le traitement spécial du cancer sans opération, est rue de Longchamp, 6, Paris.

MODE.

La Colonie des Indes, rue de Rivoli, 114, vient de recevoir de ses fabriques de l'Inde et de la Chine ses immenses collections de riches FOULARDS pour robes et costumes depuis 17 fr. la robe et 23 fr. le costume jusqu'à 65, 80, 100 et 200 fr. le costume. Echantillons franco. Teintes nouvelles : Corail, bleu Amale, bleu Louise, Monseigneur, Mauve catie, Paon clair, etc., etc.

La mode cette année est aux Robes en Foulard de l'Inde. M. LE HOUSSEL, seul fournisseur, breveté par S. Majesté l'Impératrice Eugénie, en possède la plus belle collection que l'on ait jamais vue. Comme preuve, à toute demande qui lui est faite, rue Auber, 1, Paris, à l'Union des Indes, il est envoyé franco plus de 900 échantillons différents. M. Le Houssel a seul obtenu 3 médailles pour le tissu foulard.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LE PLUS VASTE ET LE PLUS IMPORTANT DU MIDI
MAISON JULES HUC

ANCIENNE MAISON
BUSQUET

ANCIENNE MAISON
BUSQUET

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Toulouse, Rue des Marchands, 52, 54, 56, et Rue du Coq-d'Inde, 9, 11, 13

EXPOSITION GÉNÉRALE DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ
LUNDI, 13 AVRIL ET JOURS SUIVANTS

Les Marchandises seront livrées le lendemain du jour où elles auront été acquises.

A VENDRE

la plus ancienne
HORLOGERIE ET BIJOUTERIE
de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).
S'adresser à MM. Garrigues et Ca-
vaillé.

VICHY

Adminon : Paris, 22, boul. Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les migraines et digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**
Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

GOUVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^o, DE PARIS
Seuls Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOUTAN.
Brest, Landerneau, chez M. Emile VISCERY.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BORDON et C^o.
Havre, chez M. E. FICQER.
La Rochelle, chez MM. d'ORIGNY et FAUVIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille et Cote, chez MM. A.-G. BODÉ et C^o.
Melun, chez M. V. LE BARRÉ.
Nantes, chez MM. A. JAYOT et HUARD.
Paris, chez M. A. MIGNON-DÉPIS.
Saint-Nazaire, chez MM. A. JAYOT et HUARD.

HÔTEL DES AMBASSADEURS.

SOULIÉ

Sellier et Carrossier, à Cahors.

Carrosserie, Sellerie fine, Articles de voyage et d'écurie, Chapeliers poudames, Fonnets, Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Harnais de carrosses et de cabriolets, Couvertures de cheval et de voyage. Dépôt de lanternes à pétrole et de tondeuses pour chevaux. Atelier de forge, Charrognage, Peintures, et Menuiseries. Voitures en tous genres, confectionnées d'avance et sur commande. Voitures d'occasion.

Le sieur Soulié a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de mettre à sa disposition une vingtaine de Voitures toutes neuves, plus des voitures très légères à 2 ou à 4 places, d'occasion, plus 1 coupé neuf, 1 cabrioche d'occasion remise à neuf; le tout vendu à des prix réduits.

(Voitures d'enfants assorties)

A CÉDER

DE SUITE

UN MAGASIN DE BOUCHERIE

Bien achalandé, position exceptionnelle, clientèle choisie, local des mieux aérés.

S'adresser à M. J.-B. MAZELIÉ, marchand boucher, à Castelnau-Montriat. (Lot).

GUÉRISON IMMÉDIATE DU RHUME DE CERVEAU PAR LA
POUDRE NASALINE

de Glaize, pharmacien à Auxerre.

Elle enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de sa respiration et prévient le rhume de poitrine suite naturelle du coryza. — La boîte : 1 fr. — Dépôt : à Cahors, chez M. Duc; à Figeac, chez M. Surblot; à Gourdon, chez M. Cabanès.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

L'UNION DES PROPRIÉTAIRES

Société d'assurances mutuelles à Cotisations fixes.

CONTRE LA GRÊLE

Constitué conformément à la loi de 1867 et au décret du 22 janvier 1868

Établie à OLORON-STE-MARIE, Basses-Pyrénées.

Suivant décision du Conseil d'Administration, en date du 24 octobre, les dommages sur toutes récoltes frappées de grêle seront réglés immédiatement et payés intégralement dans le délai de quinze jours.

S'adresser à M. ALLIAS, agent principal à Cahors.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 1, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.
Prix de la boîte : 1 fr. 50.
Dépôt à Paris, 26, r. N^o-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
L'ANNUAIRE DU LOT
de 1874

Contenant le résumé des Conférences faites par M. DUBREUIL, sur l'entretien des vignobles du Lot.

Prix : 2 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES.
ROUQUETS DE VOYAGES.
MARÉE BLANCHE
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailles et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spectale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9

A LOUER

(En totalité, ou en partie)
UNE MAISON DE CAMPAGNE,
Avec JARDIN et VIGNE

Propriété très-agréablement située, à CABAZAC, à côté de Cahors, en face de la Gare. — Coup-d'œil magnifique, dominant la ville.

S'adresser à M^{me} veuve Sophie GUILHOU, petite Chartreuse;

A M. Emile GUILHOU, au café Ville-Nouvelle, à la Gare;

A MM. LUGAN et LESCALE, notaires.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princ. Pharmacies de France et de l'Étranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN
au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.